

MAISONS-LAFFITTE



N°23/129
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**MODIFICATION N°3 AU MARCHE DE
CONSTRUCTION DE L'ESPACE CUTUREL
MALESHERBES – LOT N°1 (23)**

Date de convocation :

28 novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 35

Représentés : 0

Votants : 35

Séance du 4 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 4 décembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jacques MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA (sortie point n°12), Philippe BOUVIER (arrivée 21h00 point n°20), Sandrine COUTARD (sortie point n°12), Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN (sortie point n°12), Franck LELIEVRE, Anne VUAILE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES (arrivée 19h35 point n°2 ; sortie point n°12), Magali NICOLLE, Yann QUENOT (sortie point n°12), Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT (arrivée 20h25 point n°5).

ABSENTS EXCUSÉS :

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Philippe BOUVIER à Jacques MYARD.

SECRETAIRE : Yann QUENOT est nommé SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

SUR proposition du Maire et présentation du rapport par Claude KOPELIANSKIS, Maire-adjoint ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2022 portant attribution du marché relatif aux travaux pour la construction d'un espace culturel - réhabilitation et extension de la salle existante Malesherbes - lot n°1 « : Gros œuvre / Clos couvert », à la société DONATO domiciliée 14, rue des Champs Odès à BUCHELAY (78200), pour un montant global et forfaitaire de 6 647 600,86 € HT ;

CONSIDERANT qu'une modification n°1 relative à l'intégration de travaux supplémentaires a porté le montant du marché à 6 820 943,00 € HT ;

CONSIDERANT qu'une modification n°2 a porté sur l'approbation du nouveau planning d'exécution des travaux et sur la modification des clauses du CCAP liées à l'application des pénalités de retard ;

CONSIDERANT qu'il est aujourd'hui nécessaire d'intégrer des travaux supplémentaires liés aux points suivants :

- Moins-value pour la vitrophanie : - 2 103,95 € HT ;
- Couvertine sur acrotère R+2 : + 17 368,65 € HT ;
- Renforcement mur parpaing : + 7 400 € HT ;
- Réhausse et renforcement charpente bois de l'auditorium : + 31 707,09 € HT ;
- Moins- value modification essence bois pour platelage en terrasse : - 3 959,10 € HT ;
- Câble dans l'angle du bâtiment + 130 379,17 € HT ;

VU l'avis de la Commission d'Appels d'offres en date du 28 novembre 2023 ;

VU les Commissions conjointes Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication et Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 29 novembre 2023 ;

VU la Commission Urbanisme, Développement Economique, Développement Durable et Travaux en date du 29 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

1 - D'APPROUVER ET DE SIGNER la modification du marché n°3 avec la société DONATO, domiciliée 14, rue des Champs Odès à BUCHELAY (78200), pour un montant supplémentaire de 180 791,86 € HT. Le montant du marché s'élève désormais à 7 001 734,86 € HT. Cette modification du marché prendra effet à sa notification.

2 - DE PRELEVER ces dépenses sur le budget communal correspondant.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 4 décembre et publiée le 7 décembre 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,